

COMMUNE DE VERSAUGUES		
COMPTE-RENDU N° 2017-02		
SEANCE DU VENDREDI 31 mars 2017		
DATE DE CONVOCATION :	23/03/17	
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de présents : 10	Nombre de votants : 11
Etaient présents :	Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoints, , Chantal MERLE, Daniel BOURGEON, Ludovic DAVID, , Martine CHATELLIER, Betty CARLI, Stéphane MURE Conseillers Municipaux.	
Etaient absents :	Nathalie KRZEMINSKI qui donne procuration Ludovic DAVID	
Secrétaire de séance	Daniel BOURGEON	

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve par un vote à l'unanimité -10 voix- le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	106 396,64 €	8 999,45 €	115 396,09 €
DEPENSES	83 871,50 €	23 526,33 €	107 397,83 €
RESULTAT 2016	22 525,14 €	-14 526,88 €	7 998,26 €
RESULTAT DE CLOTURE	68 679,01 €	-3 673,16 €	65 005,85 €

Le Conseil Municipal approuve ensuite à l'unanimité -11 voix- le compte de gestion rigoureusement identique au Compte administratif, établi par la Trésorerie,

Après avoir fait procéder au vote du budget Monsieur Patrick BERLAND, donne lecture de la note établie par Madame DARD, sur les résultats de l'année 2016 :

Analyse succincte des indicateurs financiers de la collectivité, à destination des membres du Conseil :

a) les résultats de l'exercice 2016 et les résultats de clôture

- section d'investissement : Le résultat déficitaire 2016 (14.526 €) s'explique par les travaux actuellement en cours. Des subventions liées à ces investissements seront perçues en 2017. Un emprunt de 18.000 € a également été souscrit pour équilibrer cette opération.

Le déficit de clôture au 31/12/2016 est un cumul de ce résultat de l'année et du résultat des exercices antérieurs ; il s'établit à -3.673 €

- section de fonctionnement : Le résultat 2016 est excédentaire; il s'établit à 22.525 €. Le résultat de clôture est de 68.379 €

b) le niveau des indicateurs financiers de Versaugues au 31/12/2016

Ces résultats ainsi que les soldes des comptes de bilan peuvent être commentés comme suit :

La capacité d'autofinancement brute qui s'établit à 23 K€ représente une moyenne de 108 € par habitant, ce qui est honorable au regard des moyennes départementales des communes de même importance démographique (de 0 à 250 habitants)

La capacité d'autofinancement nette correspond à ce précédent indicateur, déduction faite de l'annuité de remboursement de la dette en capital. C'est un indicateur essentiel qui permet d'apprécier :

- si la collectivité est en mesure d'assumer ses échéances d'emprunt
- si elle peut autofinancer des investissements.

La CAF - capacité d'autofinancement- nette de Versaugues est positive. Elle s'établit à 14 K€.

Le CAC -Coefficient d'Autofinancement Courant de Versaugues s'établit à 86 %. Ce n'est pas particulièrement inquiétant, puisque des emprunts ont été réalisés récemment. La collectivité doit seulement avoir à l'esprit que ses marges de manœuvre pour de nouveaux endettements sont limitées.

Enfin, le fonds de roulement (c'est à dire les réserves accumulées par la collectivité au fil des ans sur ses excédents de fonctionnement et d'investissement) s'établit à 65 K€. Il couvre presque un an de charges courantes ce qui est largement suffisant pour ne pas risquer de difficultés de trésorerie.

3- AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité -11 voix- l'affectation du résultat proposé par le Maire : soit 943,23 €. Cette somme sert à couvrir le déficit d'investissement, déduction des faites des crédits de report.

4- VOTE DES 3 TAXES :

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau taux des taxes suite à l'intégration dans la CCLGC.(Communauté de Communes Le Grand Charolais)

-taxe d'habitation : 1,84 %,

-taxe Foncière sur les propriétés bâties : 1,07 %,

-taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 16,74 %

Les taux décidés par la Communauté de Communes sont les suivants.

-taxe d'habitation : 18,68 %,

-taxe Foncière sur les propriétés bâties : 11,68 %,

-taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 12,57 %

En précisant bien que les nouveaux taux ci-dessus n'auront aucune incidence sur le montant des taxes

foncières et taxe d'habitation supportées par les contribuables,

5-ATTRIBUTION DE COMPENSATION:

La création de la communauté de communes Le Grand Charolais induit un passage à la fiscalité professionnelle unique pour l'ensemble du territoire.

Le conseil communautaire a approuvé le montant des attributions de compensation dérogatoires qui seront versées à chacune de ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Le montant total des attributions de compensations qui seront versées aux 44 communes s'élève à 10 583 210€.

Cette attribution de compensation versée à chaque commune par l'intercommunalité, correspond :

- à la compensation des recettes fiscales qui étaient jusque-là perçues par la commune (CFE, CVAE, IFER, TAFNB, Tascom, part de débasage de la TH),
- à la prise en compte du transfert de la contribution au SDIS mise à la charge de l'intercommunalité,
- et à la compensation de la perte de fiscalité, pour les communes souhaitant baisser leur taux communaux pour compenser la hausse de fiscalité intercommunale.

Pour la commune de Versaugues, le montant de l'attribution de compensation dérogatoire s'élève à 15 605 €.

Le Conseil délibère à l'unanimité par 11 voix pour.

6- BUDGET PRIMITIF :

Madame RISSO présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	152 017,14 €	43 371,74 €
DEPENSES	152 017,14 €	43 371,74 €

Le budget est adopté à l'unanimité par 11 voix.

6- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRIONNAIS :

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 11 mars 2016, nommant 2 délégués suppléants, la délibération ayant été prise avant que la délibération de la modification des statuts soit actée, il est nécessaire de la reprendre,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE pour siéger au syndicat intercommunal des eaux du Brionnais, en tant que membres suppléants :

· **Mme Colette RISSO**, la Fromenterie en tant que déléguée suppléante de Monsieur BOURGEON Daniel – « Les Bruyères » - Versaugues

· Monsieur **Patrick BERLAND**, les Bataillots en tant que délégué suppléant de

7- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION :

Le Maire présente au Conseil le projet de renouvellement de la convention avec le le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour les missions facultatives, le Conseil adopte le projet à l'unanimité.

8- ACTUALISATION INDICE DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Les indemnités de fonction des élus ont été revalorisées par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017. Le Conseil décide d'actualiser les indemnités de fonction selon l'indice terminal de la fonction publique ceci à compter du 1er janvier 2017.

9-INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DE LA TRESORIERE MUNICIPALE :

Le Conseil décide d'accorder comme précédemment l'indemnité de Conseil et de budget à Madame DARD, trésorière municipale.

10 RESERVE PARLEMENTAIRE :

Une demande de subvention avait été faite au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation de la petite cuisine. Une proposition de 2164 € a été annoncée et ne sera définitive qu'après aval du ministère de l'intérieur.

11- QUESTIONS DIVERSES

1- CEREMONIE DU 08 MAI

Elle aura lieu le 08 mai à 11 h suivi d'un vin d'honneur.

2 -ATELIERS VACANCES DE PAQUES :

Ils auront lieu les samedis 22 et 29 avril à partir de 14 h. Petits et grands sont invités à y participer.

3-FLEURISSEMENT :

Les plantations sont prévues le samedi 13 mai à partir de 9 heures. Toute la population est invitée à y participer.

4-SYDESL :

Martine CHATELLIER donne le compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saône-et-Loire à laquelle elle a participé, pour Versaugues des travaux sont prévus à la Loge,

5- TRAVAUX COMMUNAUTAIRES VOIRIE 2017 :

Le Maire informe le Conseil des travaux devant être réalisés au cours de l'année 2017 sur les chemins communaux. Ils s'élèvent à 33 982 €.

6-TRAVAUX BROYAGE DE HAIES :

Le Maire présente au Conseil le devis établi par l'Entreprise BERNIGAUD qui s'élève à 1 152 €.

Le Conseil l'autorise à engager les travaux. Les riverains concernés seront contactés afin de pouvoir effectuer les broyages en même temps s'ils le souhaitent.

7-PRIX DU FLEURISSEMENT :

Avec le 7ème prix pour le fleurissement 2016, le Conseil départemental a versé une somme de 292 €.

8- MONTANT EN DEBIT INTERNET :

Une réunion d'information organisée par Orange aura lieu le jeudi 20 avril à 18 h 30, salle des fêtes de Montceaux l'Etoile.

9- SUBVENTION FPOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE RENE CASSIN :

Le Conseil accepte de prendre en charge la somme de 24,39 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Concert de l'Ecole de musique de PARAY prévu le 13 avril a été annulé.

Le Conseil fixe les permanences des élections.

Le Conseil fixe les permanences du samedi.
La séance est close à 23 h 20

Le Secrétaire de séance,
Daniel BOURGEON



Le Maire,
Louis ACCARY

